

La Maison du Sorbier des Oiseleurs

Livret d'accueil



Adef Résidences



01 Comment s'organise *ma vie au quotidien ?*

« Bienvenue à vous, bienvenue chez vous. Les Maisons Adef Résidences sont conçues pour vous avec le savoir-faire de l'Association. Ce savoir-faire est centré sur la qualité des prestations qui vous sont proposées ainsi que sur vos choix et vos envies. Nous sommes à l'écoute de vos remarques et demandes ; les professionnels sont là pour vous accompagner. Vous découvrirez au travers de ce document les éléments principaux de l'organisation quotidienne de la Résidence ».

Dominique Bourgine, Président du Groupe Adef.





Ma Maison *du Sorbier des Oiseleurs*

La Maison d'Accueil Spécialisée, la **Maison du Sorbier des Oiseleurs**, ouverte le 5 mai 2003 est agréée, pour accueillir 48 adultes.



Elle a été autorisée par l'arrêté de l'Agence Régionale de Santé (ARS) pris le 29 avril 2003, modifié par celui du 3 mai 2018 qui précise les modalités de l'accueil temporaire et autorise expressément l'accueil de personnes atteintes de Troubles du Spectre Autistique, puis par un nouvel agrément en date du 1er décembre 2024 de fonctionnement en plateforme de services coordonnés permettant de proposer de l'accueil permanent, temporaire ou séquentiel, à temps complet ou partiel, avec ou sans hébergement et en milieu ordinaire.



Implantée à la Ferté Gaucher, dans un parc sécurisé de près de deux hectares, à proximité du centre-ville, la Maison d'Accueil Spécialisée Le Sorbier des Oiseleurs reçoit des hommes et des femmes, à partir de 18 ans et présentant tous types de déficiences.



Elle est gérée par Adef Résidences, Association privée à but non lucratif, régie par la loi du 1er juillet 1901, créée en 1990, dont le siège social réside au 19/21 rue Baudin 94207 Ivry-sur-Seine.



Les prestations directes et indirectes d'accompagnement des 48 résidents sont assurées par une soixantaine de salariés représentant 54.21 équivalents temps plein.



03 **Ma chambre**

Ma chambre est mon espace privé, je peux y apporter des objets personnels pour la décorer et me sentir chez moi. Je bénéficie d'une prise téléphonique et d'une prise TV.



En cas d'absence le week-end ou en cas d'absence prolongée de ma part, la Résidence peut utiliser ma chambre pour de l'hébergement temporaire uniquement en cas d'accord préalable de ma part. Le recueil de mon consentement est tracé dans mon contrat de séjour.



04 Mes services *dans ma Maison*

Restauration

Tous les repas de la journée me sont servis à des horaires en lien avec la vie en collectivité. Je peux participer au choix des repas en faisant partie de la commission des « Menus ». Les équipes qui cuisinent mes repas sont à mon écoute et préparent des repas adaptés à mes besoins et mes particularités alimentaires.

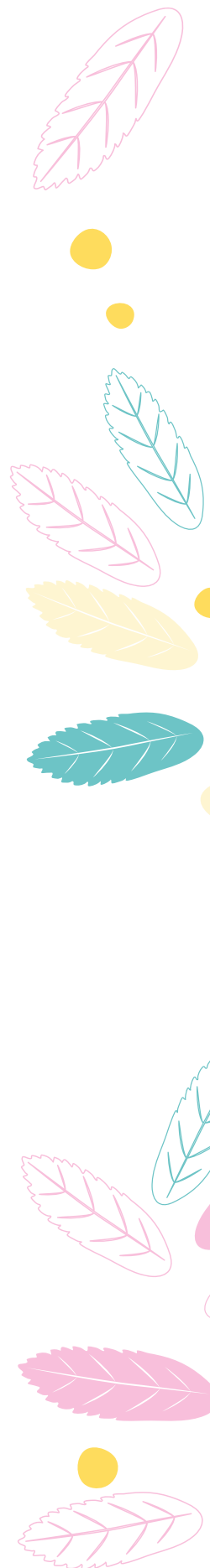
Animation et vie sociale

La liste et les horaires d'animations quotidiennes sont affichés. Je peux également demander que l'on m'en fasse directement part oralement.

Activités manuelles, activités sportives, thérapeutiques ou éducatives me sont proposées. Mes proches sont les bienvenus lors de ces moments de loisirs.

.....

Mes journées sont organisées en fonction de mes choix, de mon accompagnement dans







la vie quotidienne et des animations variées auxquelles je souhaite participer.

Les soins

Je bénéficie de soins et de l'accompagnement en santé dont j'ai besoin par les professionnels soignants de la Résidence. Les professionnels s'occupent d'organiser les rendez-vous médicaux externes dont j'ai besoin et de m'y accompagner.



J'ai le libre choix de mon pharmacien, médecin traitant, kinésithérapeute, orthophoniste et autre professionnel intervenant pour mon accompagnement en santé. Il me suffit de communiquer les coordonnées des intervenants aux professionnels de la Résidence.



Afin de faciliter le travail des équipes soignantes, de sécuriser le circuit du médicament et en l'absence du choix personnel exprimé par le résident ou sa famille, la fourniture des médicaments est assurée par la pharmacie partenaire de l'Établissement.



Le traitement de mon linge

Mon linge est entretenu directement au sein de la Maison. Il est marqué à mon nom, je le confie le matin au personnel qui m'accompagne et il m'est remis tous les soirs.

L'entretien de ma chambre

L'entretien de ma chambre peut être quotidien en fonction de mes souhaits et habitudes de vie.

Tarifs des prestations et facturations

Les modalités de facturation ainsi que les prix des prestations d'aide et d'accompagnement sont précisés dans mon contrat de séjour que j'ai signé lors de mon admission. J'ai la possibilité de consulter les prix des prestations, ceux-ci sont affichés au sein de ma Résidence.



05 Mes choix *et mes droits*

Dans ma Maison, si je le souhaite, j'ai la possibilité de faire valoir mes choix et mes droits. Je peux être accompagné à les faire valoir.

Conseil de Vie Sociale

Le Conseil de la Vie Sociale (CVS) est une instance de représentation et de participation des résidents.





Le CVS a pour missions principales de :

- Donner son avis et faire des propositions concernant le fonctionnement de la Résidence,
- Être associé pour l'élaboration ou la révision du projet d'établissement et notamment sur la politique de prévention et de lutte contre la maltraitance.

.....

Je peux solliciter les membres du CVS pour toute demande d'information ou de réclamation concernant la Résidence.

Personne de confiance

Si je le souhaite, j'ai le droit de désigner une personne de confiance qui m'accompagne dans mes démarches, qui assiste à mes entretiens médicaux et qui m'aide dans mes décisions. Ma personne de confiance peut être un proche, un parent, un ami, un médecin traitant...

.....

Ma personne de confiance doit être désignée par écrit sur un formulaire disponible au secrétariat.

.....

Si j'ai des difficultés pour écrire, je peux demander de l'aide auprès du personnel.

La notice d'information relative à la désignation d'une personne de confiance m'a été remise lors de mon admission mais elle est également disponible à l'accueil de ma Résidence.

Pour plus d'informations :
Décret 2016-1395 du 18 octobre 2016 du Code
de l'action sociale et des familles

Référent familial

J'ai la possibilité de désigner mon référent familial parmi les membres de ma famille ou mes proches. Mon référent familial peut être sollicité pour toute question administrative et du quotidien.

.....

Mon référent familial est différent de ma personne de confiance. Mon référent familial n'a pas accès aux informations médicales me concernant et ne participe pas aux décisions médicales.





Directives anticipées

Si je le souhaite, j'ai le droit de rédiger mes directives concernant les décisions médicales à prendre dans le cas où je serai dans l'incapacité de m'exprimer.



Les directives anticipées permettent d'exprimer mes volontés quant à la poursuite, la limitation, l'arrêt ou le refus de traitement ou de soins. Elles doivent être rédigées par écrit.



Si j'ai besoin d'aide, je peux me rapprocher d'un membre de l'équipe médicale de ma Maison et/ou de ma personne confiance.

Pour plus d'informations :
Décret n° 2016-1067 du 3 août 2016 du Code
de l'action sociale et des familles

Les personnes qualifiées

Si je le souhaite, j'ai la possibilité de faire appel à une personne qualifiée parmi la liste affichée à l'entrée de l'Établissement.





Les personnes qualifiées sont désignées conjointement par l'Agence Régionale de Santé, la Préfecture et le Conseil Départemental.



La personne qualifiée me conseille, me soutient en cas de difficultés, m'accompagne dans mes démarches et m'aide à faire valoir mes droits auprès des autorités compétentes.

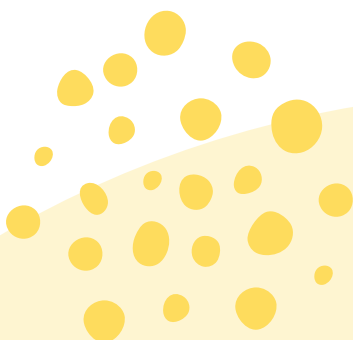
Pour plus d'informations :

Article L311-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles, loi n°2013-403 du 17 mai 2013

Le médiateur de la consommation

Tout litige entre les parties signataires du présent relève des juridictions compétentes, selon la nature du litige. En fonction des situations, je peux solliciter :

- Les membres du Conseil de Vie Sociale (CVS),
- Les personnes qualifiées dont les coordonnées sont affichées au sein de la Résidence,
- Le médiateur de la consommation.



À défaut d'accord amiable, vous ou votre représentant légal le cas échéant, avez la possibilité de saisir gratuitement le médiateur de la consommation dont relève l'Établissement, à savoir l'Association des Médiateurs Européens (AME CONSO), dans un délai d'un an à compter de la réclamation écrite adressée à l'Établissement.

.....

La saisine du médiateur de la consommation devra s'effectuer :

- Soit en complétant le formulaire prévu à cet effet sur le site internet de l'AME CONSO : www.mediationconso-ame.com ;
- Soit par courrier adressé à : AME CONSO, 197 Boulevard Saint-Germain - 75007 PARIS.





Mes informations *personnelles*

Toutes les informations personnelles me concernant sont utilisées et conservées par ma Résidence conformément à la réglementation en vigueur. L'Établissement met en œuvre toutes les mesures de sécurité nécessaires afin de protéger mes informations contre toute fuite ou destruction. Mes proches ou moi-même pouvons exercer nos droits (droit d'accéder aux données, de les corriger...etc.) tels que prévus par la réglementation à tout moment en contactant soit la Direction de ma Résidence, soit le Délégué à la Protection des données (dpo@groupeadef.com).

Pour plus d'informations :
Article 12 du Règlement Général
sur la Protection des Données



07 Mes espaces *de vie et de soins*

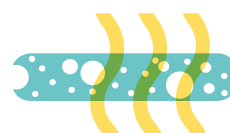
En dehors de ma chambre, je peux bénéficier des nombreux espaces de vie et de soins disponibles au sein de ma Résidence :



Salle à manger



Salon de vie



Salle Snoëzelen



Espace extérieur
aménagé



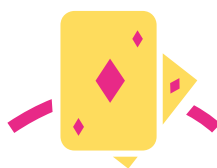
Cuisine
thérapeutique



Salle de motricité



Salon de coiffure



Salle d'animation



Balnéothérapie



Jardin/Terrasse



Infirmierie

Si je ne peux m'y rendre seul(e), alors je demande de l'aide aux professionnels **dont c'est la mission de m'accompagner.**

.....

Je peux sortir à tout moment de la Résidence et **recevoir des visites à ma convenance.** Cependant en cas de difficultés liées à ma santé, des modalités de sortie sont discutées avec moi et peuvent être organisées.

.....

A des fins de sécurité, **j'informe le secrétariat lors de mes sorties.**

.....

J'ai le droit de **fumer dans les lieux prévus à cet effet** à l'extérieur de l'Établissement dans lesquels je peux être accompagné.



08 Les valeurs avec lesquelles *on m'accompagne*

Tous les professionnels Adef Résidences sont formés aux valeurs éthiques fondamentales qui font foi dans ma Maison :

- **Le respect de la dignité de la personne humaine**
- **L'aspiration au bonheur**
- **La volonté d'entraide**
- **La culture de l'engagement**
- **Le respect mutuel**
- **La bientraitance**
- **L'écoute**
- **La considération pour mes choix**
- **La vie en communauté**
- **Les droits et libertés garanties pour tout un chacun**
- **L'acceptation des religions, des cultures régionales, des singularités**

.....

Je peux me prévaloir à tout instant de ces valeurs auprès de la Direction de la Résidence.



09 Prévention et Lutte *contre la Maltraitance*

Ma sécurité et mon bien-être sont au cœur des préoccupations des professionnels qui m'accompagnent. C'est pourquoi la Résidence met en place des actions de prévention et de lutte contre toute forme de maltraitance.

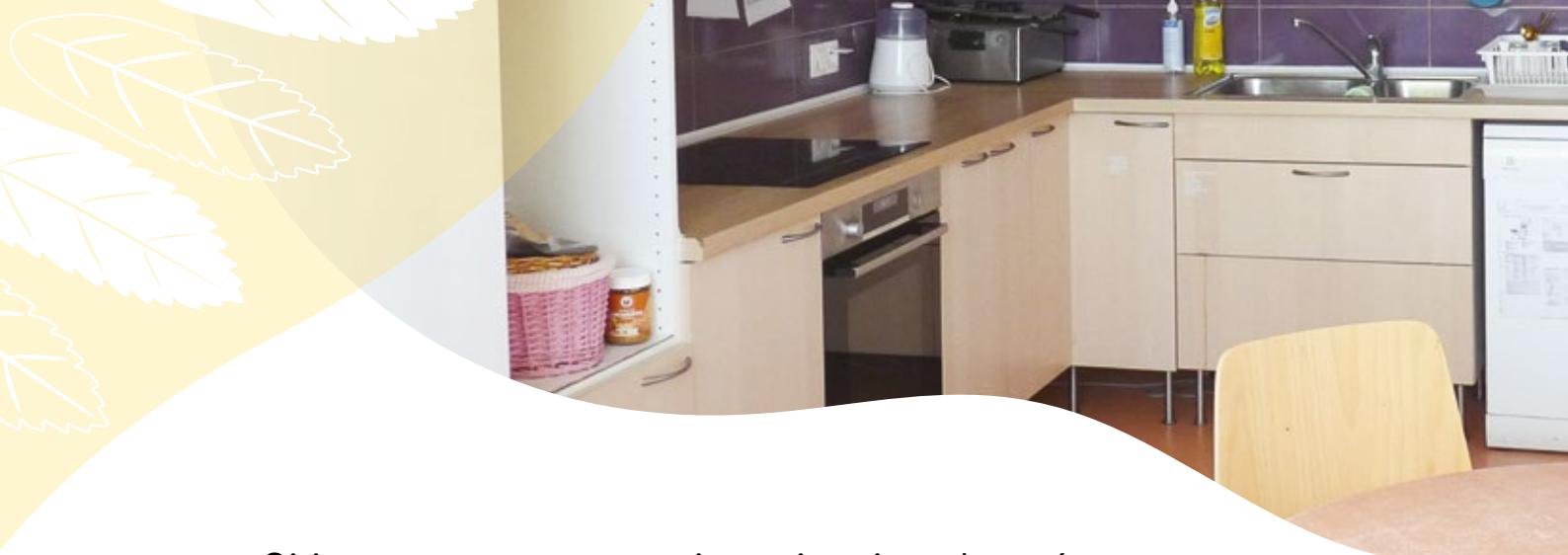


La démarche Bientraitance est un élément fondamental dans la construction d'Adef Résidences et dans la vision que les professionnels ont de leurs métiers.



Les professionnels qui m'accompagnent sont formés et accompagnés régulièrement à la prévention de la maltraitance et aux bonnes pratiques professionnelles pour favoriser une atmosphère sereine et respectueuse.





Si je rencontre une situation inadaptée, particulière, qui me questionne, je peux me faire accompagner et faire valoir mes droits en me rapprochant :

- De la Direction
- Des professionnels de ma Résidence
- Des membres du Conseil de la Vie Sociale (CVS) de mon lieu de vie.

.....

J'ai la possibilité de contacter le 3133. C'est une association spécialisée dans la lutte contre la maltraitance qui m'écoute et m'accompagne si je suis victime ou témoin d'une situation de maltraitance.

.....

Si je souhaite m'informer davantage sur les actions de prévention et de lutte contre la maltraitance au sein de la Résidence, je peux trouver des informations dans le livret d'information sur la maltraitance disponible à l'accueil.





10 Les équipes *de la Maison*

Les équipes qui m'accompagnent ont des compétences variées : hôtellerie, animation, soin, administratif...



Les personnels, Aide-Soignant, Aide Médico-Psychologique, Accompagnant Éducatif et Social, Auxiliaire de Vie et les Agents Hôteliers sont présents auprès de moi pour m'accompagner dans la vie quotidienne. Ils collaborent avec les Infirmiers, le Médecin coordonnateur et le Médecin traitant pour ce qui concerne ma santé. Et si j'en ai besoin je peux bénéficier de professionnels spécialisés tels que Kinésithérapeute, Psychologue, Psychomotricien, Ergothérapeute, Animateur en physique adaptée.



Si j'ai des difficultés pour lire ou entendre,
je peux demander aux professionnels à
bénéficier d'une communication spécifique.

.....

En cas de problème, je peux toujours faire appel
à la Direction de la Résidence.

.....

En cas d'absence d'un professionnel,
l'Établissement met en œuvre tous les
moyens afin d'assurer la continuité de mon
accompagnement au sein de la Résidence.



11 **Adef Résidences**

Adef Résidences est une Association à but non lucratif spécialisée dans la gestion et la création d'Établissements médico-sociaux et sanitaires. Créée en 1992, l'Association gère aujourd'hui 68 établissements (43 Ehpad, 15 Résidences Handicap, 2 Établissements sanitaires et 3 centres de vacances adaptées).

Acteur national reconnu dans l'accueil et l'accompagnement de personnes en situation de dépendance, Adef Résidences œuvre depuis 34 ans avec plus de 4300 collaborateurs auprès des personnes âgées et en situation de handicap pour leur offrir un cadre de vie chaleureux et adapté à leurs besoins.



Un accueil administratif m'est proposé et j'ai la possibilité de consulter les jours et horaires d'ouverture au secrétariat de mon lieu de vie.

La Maison du Sorbier des Oïseleurs

60, Rue des Rossignols • 77320 LA FERTÉ-GAUCHER
01 64 75 85 70 • fertegaucher@adefresidences.com

Informations

Accès voiture :

à 20 min de Coulommiers
et 1h20 de Paris

Accès transports

en commun :

de la Gare routière de la
Ferté-Gaucher, à pied,
prendre la Rue de la Gare
puis la Rue des Sapins



*Selon la législation et en annexe de ce livret d'accueil,
les documents cités doivent vous être remis :*

- *La notice d'information relative à la désignation de la personne de confiance*
- *La liste des personnes qualifiées et les modalités pratiques de leur saisine.*
- *La charte des droits et libertés de la personne accueillie*
- *Le règlement de fonctionnement de la résidence*
- *La charte relative à la prise en charge médicamenteuse*
- *La fiche de renseignements administratifs pour la pharmacie*